

APPEL À PROJETS

**« ACTIVITÉS INNOVANTES
LIÉES À L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE »**

Année 2012

Contact :

**Pays Sud Bourgogne
Valérie DUPRE**

5, place du marché 71250 CLUNY
Tel : 03.85.20.91.10 / Fax : 03.85.34.42.48
Courriel : contact@pays-sud-bourgogne.fr

Pays Sud Bourgogne - Appel à projets

Soutien aux activités innovantes liées à l'Economie Sociale et Solidaire

Qu'est-ce que l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.) ?

« C'est une économie fondée sur une production et une consommation citoyenne de biens et services. Les activités de production sont exercées collectivement et démocratiquement avec une finalité sociale et environnementale. Ses principes sont : la gestion démocratique (une personne, une voix), la liberté d'adhésion, la non-lucrativité individuelle et la mixité des ressources ».

Source : Conseil régional de Bourgogne

Les activités créées sont utiles, innovantes et porteuses de sens. Elles sont également créatrices d'emplois, permettent le développement des échanges, l'ouverture et le lien social.

Quelques chiffres en Bourgogne :

- l'ESS emploie 10,4% de l'effectif salarié
- 81% des établissements de l'ESS sont sous forme associative
- Plus de 50% des salariés de l'ESS exercent dans les secteurs de la santé et du social
- 66% des salariés de l'ESS sont des femmes
- 42% des salariés de l'ESS ont plus de 45 ans

Source : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

A travers la fiche-action n°1 du Contrat de Pays « Une stratégie économique responsable, partagée et ambitieuse », le Pays Sud Bourgogne souhaite encourager le développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire et soutiendra ainsi des activités innovantes à forte utilité sociale répondant aux évolutions et aux besoins de notre société. Il souhaite mettre en avant les notions d'égalité et de partage, de solidarité, de respect de l'Homme et de l'environnement.

Les objectifs de cet appel à projets sont multiples :

- Diffuser et promouvoir les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Aider le secteur à se structurer par le soutien à des initiatives locales,
- Soutenir la création d'activités répondant aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire et favoriser l'accès à l'emploi.

Le présent appel à projet précise les conditions d'intervention du Pays Sud Bourgogne.

1. Modalités

Descriptif :

Le Pays souhaite favoriser l'essaimage d'activités répondant aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, contribuer au développement des solidarités à l'échelle du territoire de projets en favorisant l'expérimentation de pratiques solidaires.

Grâce au présent appel à projets, seront soutenus des projets locaux (fonctionnement et investissement) répondant aux attentes des populations et comblant des déficits, permettant de développer des activités source d'emplois ou faisant la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

Date de dépôt des dossiers :

Les dossiers devront être déposés au Pays Sud Bourgogne avant le 31 août 2012 à 17h00.
Les projets présentés devront démarrer au dernier trimestre 2012 ou en 2013.

Types d'actions éligibles (liste non exhaustive) :

Seules seront soutenues les actions structurantes d'échelle Pays ou transférables à l'échelle du Pays.

- Manifestation d'envergure Pays ou au moins intercommunale, transférable
- Projet collectif et d'intérêt général (services aux personnes et aux territoires)
- Action innovante / expérimentale ayant une plus-value économique pour le territoire
- Création et lancement d'une nouvelle activité (pas le développement). Projet contribuant à la croissance de l'emploi sur le Pays
- Action pédagogique, action de sensibilisation

Les projets pouvant être financés par le Pays dans le cadre d'une autre ligne budgétaire de la fiche n°1 « économie » ou dans le cadre d'une autre fiche-action, ne pourront être soutenus à travers cet appel.

Les projets bénéficiant de crédits sectoriels du Conseil régional ne sont pas éligibles.

Les projets devront être en cohérence avec le Plan régional de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne (PREDESS).

Le porteur de projet doit être en mesure de pérenniser son activité, son action.

Le porteur de projet devra bien mettre en avant le fonctionnement interne de sa structure : montrer par exemple la présence d'une vie associative dynamique, d'une démocratie participative, préciser le nombre d'adhérents, de bénévoles...

Critères de sélection des projets :

Seront privilégiés les projets qui répondent à un ou plusieurs points suivants :

- Projet très innovant
- Démarche participative, démocratique bien mise en avant
- Partenariat/coopérations entre différents acteurs publics-privés ou privés-privés
- Projet répondant aux besoins de la population, apportant un service supplémentaire
- Projet intergénérationnel
- Mise en place de bonnes pratiques, promotion des valeurs du développement durable
- Projet soutenu par les collectivités locales

Le porteur de projet s'engage à insérer le logo du Pays dans tous ses supports de communication et à produire à la fin de l'action un bilan quantitatif et qualitatif. Il pourra être sollicité pour partager son expérience avec la commission "Economie" du Pays et avec d'éventuels porteurs de projets.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

Peuvent répondre à l'appel à projets « Activités innovantes liées à l'Economie Sociale et Solidaire » tous les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dont les associations, les coopératives, les mutuelles, ainsi que les communes et les intercommunalités, les établissements publics.

2. Conditions financières

Le contrat de Pays Sud Bourgogne pourra intervenir à hauteur de 30% maximum du montant des dépenses éligibles pour un projet d'investissement et de 50 à 70% maximum des dépenses éligibles pour un projet de fonctionnement directement liées à l'action : subvention comprise entre 1 500 euros minimum et 5 000 euros maximum par projet.

Les dépenses engagées avant la réception d'un accusé de réception de dossier complet émis par le Conseil Régional de Bourgogne ne pourront pas être prises en compte.

Types de dépenses subventionnables :

- Travaux d'aménagement, d'équipement
- Matériel
- Supports et outils pédagogiques, expositions
- Conférences, visites
- Formations
- Outils de communication
- Moyens humains directement dédiés à la mise en place/à l'animation du projet présenté

Le Pays veillera à ne pas financer des projets dont les dépenses éligibles sont uniquement des frais d'ingénierie.

Ne sera pas pris en compte dans le montant des dépenses subventionnables, la valorisation du bénévolat. Toutefois, ce dernier pourra être indiqué dans le budget.

Est exclu de ce financement le fonctionnement annuel (postes et moyens permanents) des structures.

Des justificatifs devront être présentés pour toutes les dépenses directement liées à l'action. Le cas échéant : quote-part du temps dédié à l'action concernée par les personnels permanents d'une structure. Ces coûts devront apparaître clairement dans le plan de financement.

3. Instruction du dossier

1. Dépôt des dossiers de candidature

Les porteurs de projet doivent réaliser un dossier de candidature. Ce dossier devra présenter le projet de façon détaillée afin de permettre au Comité mixte (Conseil d'Administration du Pays + Conseil d'Administration du Conseil de développement du Pays) d'examiner les projets susceptibles d'être financés au titre du Contrat de Pays. Un dossier type de candidature est à retirer auprès du Pays.

Il devra notamment comporter les pièces suivantes :

- Une présentation de la (ou les) structure(s) porteuse(s) ;
- Un descriptif de l'action, indiquant :
 - Le contexte de mise en œuvre de l'action, son intérêt, les objectifs et les effets attendus sur le moyen et le long terme,
 - Les modalités de mise en œuvre de l'opération (date ou calendrier, lieu(x), matériels, organisation, public(s) cible(s),...),
 - Les partenaires de l'opération, en précisant leurs intérêts et leurs rôles
 - Les conditions de pérennisation de l'action.
- Des devis en cours de validité (moins de 3 mois) ;
- Un plan de financement détaillé en dépenses et en recettes faisant apparaître le montant de l'aide sollicitée au titre du Contrat de Pays ;
- Toutes les pièces permettant de juger de l'intérêt du dossier.

(Voir liste des pièces à fournir dans le dossier de demande de subvention type.)

Le porteur de projet devra prendre contact avec la technicienne du Pays en charge de l'économie pour présenter le projet et vérifier le contenu de la candidature.

Les dossiers de candidature sont à adresser **en 3 exemplaires au format papier** au Pays Sud Bourgogne – 5, place du Marché – 71250 CLUNY

Seuls les dossiers complets et reçus dans les délais seront étudiés.

2. Examen des dossiers de candidature

Le Comité mixte est chargé d'examiner les dossiers de demande de financement.

3. Décision du Pays Sud Bourgogne et du Conseil régional de Bourgogne

Si l'avis du Comité mixte est défavorable, vous recevrez un courrier motivé.

Si l'avis est favorable, votre dossier sera transmis par le Pays aux partenaires financiers sollicités (Etat, Région, Département) en vue de son instruction.

Dès réception du dossier par les partenaires, sous réserve de sa complétude administrative, vous recevrez un accusé de réception (AR) de dossier complet émis par le (ou les) partenaire(s) sollicité(s).

Si cet AR vous autorise à débiter l'opération, cela ne signifie pas pour autant que la subvention vous est acquise, puisque l'attribution des subventions ne peut intervenir qu'à l'issue d'une délibération des élus (pour la Région ou le Département) ou à l'issue du Comité Technique Local (pour l'Etat).

Ne démarrez donc pas l'opération avant d'avoir reçu l'accusé de réception complet, au risque que toute dépense antérieure à la date de l'AR se voit exclue de l'assiette éligible de subvention.

En complément, vous pouvez consulter :

- Le **Plan Régional de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne (PREDESS)** à l'adresse suivante : <http://www.cr-bourgogne.fr/Plan-regional-de-developpement-de-l-economie-sociale-et-solidaire-en-Bourgogne,685,4419>
- Le **panorama de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne** réalisé par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire dans le cadre de son observatoire à l'adresse suivante : <http://www.cress-bourgogne.org/IMG/pdf/Panorama.pdf>
- Le **site Internet de l'AVISE** Ingénierie et services pour entreprendre autrement : <http://www.avise.org>
- Le **site Internet de l'Economie Sociale et Solidaire en Région** : <http://www.essenregion.org/>
- Le **site du Réseau des territoires pour l'économie solidaire** : <http://www.rtes.fr/>